



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

L'organisation d'une étape du Circuit Régional de DRESSAGE de NOUVELLE AQUITAINE doit se référer aux Dispositions Générales et aux Dispositions Spécifiques de DRESSAGE des règlements FFE ainsi qu'au règlement du Circuit Régional.

ARTICLE 1 : LES INFRASTRUCTURES

- Des installations équestres avec des boxes en dur ou démontables offrant de bonnes conditions de confort et de sécurité, avec une alimentation en eau potable, l'électricité, et des douches pour les chevaux.
- Des terrains de détente et de présentation garantissant l'intégrité physique des chevaux.
- Un parking stabilisé et de taille suffisante.
- Des sanitaires propres, lavabos et douches proportionnels à la dimension de la manifestation.
- Un espace buvette et restauration.
- La familiarisation sur les pistes doit être possible la veille du concours pour un minimum de 4 heures consécutives en fin de journée.
- Un accueil particulier devra être fait pour les partenaires du circuit en leur offrant la possibilité de monter un stand s'ils le souhaitent.



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

ARTICLE 2 : LA COMPETITION

- Disposer d'une carrière de détente suffisamment grande pour garantir la sécurité des cavaliers et alimenter les rectangles de présentation, si possible avec un sol de même nature que les pistes de présentation.
- Disposer au moins de 2 carrières de présentation de 60 m x 20 m, avec un sol de bonne qualité.
- Disposer de lices et de tribunes de juges conformes au règlement FFE en vigueur.
- Disposer d'un système de saisie informatique des notes, et donner un affichage régulier au tableau d'informations pendant la compétition, et éventuellement avoir un affichage en live.
- Disposer de matériel de sono de bonne qualité.

La veille des épreuves, le président de jury, en coordination avec l'organisateur désigne un « cavalier représentant » parmi les cavaliers engagés sur les épreuves du circuit régional.

Le nom du cavalier et son numéro de téléphone doivent être affichés au tableau d'affichage avant le début des épreuves.

Ce « cavalier représentant » a le devoir d'agir comme intermédiaire entre les concurrents et les officiels pour toute affaire directement liée à l'organisation et au déroulement du concours. Il devra référer au président de jury du bon déroulement du concours en lui communiquant les éléments jugés nécessaires afin qu'il puisse centraliser les informations et les faire remonter au CRENA.



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

ARTICLE 3 : LE PROGRAMME

L'organisateur s'engage à faire valider par le CRENA le programme et les officiels de compétition **avant** la demande d'ouverture auprès de la FFE.

Les épreuves programmées obligatoires sont :

- **Pour le niveau Amateur**

- Amateur 3 préliminaire, grand prix et Rlm
- Amateur 2 préliminaire, grand prix et Rlm
- Amateur 1 préliminaire, grand prix et Rlm
- Amateur Elite A, préliminaire, grand prix et Rlm

Les reprises du Circuit, les préliminaires, les grands prix et les rlm doivent être réservées aux amateurs.

- **Pour le niveau Club**

Les épreuves accessibles au niveau club doivent être prévues le dimanche :

- soit des épreuves club/poney
- soit des reprises préparatoires amateur 3 ouvertes au niveau club.

Le nombre d'engagés des épreuves support du Circuit Régional ne peut pas être limité.

Si les épreuves doivent être dédoublées, elles seront jugées par le même jury.

L'organisateur peut compléter librement son programme d'épreuves.



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

ARTICLE 4 : LES OFFICIELS DE COMPETITION ET FORMATION

Si possible, le président du jury est hors CRENA.

Pour compléter le jury, l'organisateur choisit d'autres juges, avec l'aide de la commission si besoin, en nombre suffisant pour le bon déroulement du concours.

L'ensemble des frais de ces juges est pris en charge intégralement par l'organisateur.

Le CRENA souhaite s'appuyer sur le Circuit Régional **pour former des officiels de compétition.**

Les stagiaires juges doivent être au minimum niveau club (mention portée sur la licence FFE), et ils peuvent soit assister à la pratique du jugement des officiels pendant les épreuves, et/soit passer leurs tests de promotion.

Dans ce cas, l'organisateur, prévenu à l'avance, s'engage à fournir à chaque candidat : un secrétaire, les protocoles nécessaires au passage du test ainsi que les copies nécessaires à l'évaluation du test et une cabine de jugement positionnée au plus proche de la vision du juge référent (notamment en hauteur).

Le juge référent s'engage à corriger les notations du stagiaire le plus rapidement possible.

Il est souhaitable d'avoir un **commissaire au paddock**, sinon, les juges en pause seront sollicités pour vérifier que les détentes se passent dans le respect de l'éthique sportive et le bien-être des chevaux.



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

ARTICLE 5 : LE SPEAKER

Le rôle du speaker est essentiel :

- valoriser les partenaires du Circuit Régional,
- rappeler la volonté du CRENA d'aider le Circuit Régional à tendre vers l'excellence, et contribuer à développer la discipline,
- annoncer les cavaliers et leurs résultats sportifs, sur le Circuit ou autre,
- présenter les équipes et leurs partenaires
- animer : accompagner le déroulement des reprises par un fond musical adapté,
- responsable de la qualité de la diffusion des musiques de Reprises Libres en Musique (RLM).
- annoncer le classement provisoire du circuit après les épreuves du samedi

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS CONVENTIONNELS DU CRENA ET DE L'ORGANISATEUR

Le CRENA s'engage à subventionner l'organisation du concours via une aide forfaitaire de 800 € comprenant aussi la formation des juges.

L'organisateur s'engage à reverser 1 € par engagement sur les épreuves support du Circuit Régional au CRENA

(Épreuves préliminaires) à réception de la facture du CRENA. La subvention sera versée ensuite.

Le montant du prix des engagements et de la dotation de chaque épreuve support du Circuit Régional est géré par l'organisateur dans les limites règlementaires.

Si le cahier des charges n'est pas scrupuleusement respecté, le CRENA se réserve le droit de ne pas accorder son aide financière.

Pour le cas où un concours de 2 jours compterait moins de 60 partants sur la totalité des épreuves, le CRENA se réserve le droit de ne régler que la moitié de la subvention.



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

ARTICLE 7 : REMISES DES PRIX ET DOTATIONS

L'organisateur doit assurer la remise des prix de chaque épreuve, coupes ou trophées, plaques, flots et cadeaux.

Les scores des équipes concourant sur le Circuit Régional seront énoncés lors des étapes.

La remise des prix du Circuit Régional aura lieu au Jumping de Bordeaux, en février 2026, en mettant les équipes lauréates à l'honneur.

ARTICLE 8 : PROMOTION ET COMMUNICATION

Obligations de l'organisateur :

- le logo du CRENA et de ses partenaires ainsi que la mention « circuit régional de dressage de Nouvelle Aquitaine » doivent figurer sur l'affiche et les communications écrites de l'évènement.
- lors de la remise des prix, l'organisateur doit rappeler au public l'existence du circuit, donner les scores obtenus, et valoriser les partenaires.
- envoyer au CRENA des photographies de l'évènement, des podiums, ou de petites vidéos.

Obligations du CRENA :

- faire les annonces avant le concours, puis le compte rendu du concours sur les circuits de communication du CRENA.
- valoriser le concours par des communiqués à la presse de la région, écrite, radio et internet.
- faire des parutions dans le magazine et la newsletter du CRENA.
- transmettre des articles sur la page Facebook de la commission de dressage de Nouvelle Aquitaine.

CANDIDATURE A RENVOYER avant le 10 Novembre 2024



CIRCUIT REGIONAL DE DRESSAGE 2025

CAHIER DES CHARGES CONVENTIONNEL DES ETAPES

A renvoyer à carole.raymondie@cre.ffe.com avant le 10 novembre

- **CANDIDATURE**

- **Circuit Régional de Dressage** :
- **Date(s) prévisionnelle(s)** :
- **Organisateur** :
- **Contact Téléphonique** :
- **Contact courriel** :

Fait en deux exemplaires originaux, la convention comporte 7 pages.

A, le

Parapher chaque page et faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Prénom Nom

Prénom Nom

Président du CRE Nouvelle Aquitaine

Organisateur de l'étape

Contact :

Carole Raymondie : 06 69 59 19 72 carole.raymondie@cre.ffe.com

Corinne Boulet : corinne.boulet@orange.fr